

Atos Origin S.A.

Société Anonyme

River Ouest
80, quai Voltaire
95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières réservée aux salariés et anciens salariés adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise

Assemblée Générale Mixte du 1^{er} juillet 2011
Troisième résolution

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Grant Thornton
100, rue de Courcelles
75017 Paris
France

Atos Origin S.A.

Société Anonyme

River Ouest
80, quai Voltaire
95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières réservée aux salariés et anciens salariés adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise

Assemblée Générale Mixte du 1^{er} juillet 2011
Troisième résolution

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135, L.225-138 et L.228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider l'émission d'actions ou d'autres titres de capital de la société, ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ou autres titres de capital de la société existants ou à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et anciens salariés de votre société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, dès lors que ces salariés sont à ce titre adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, pour un montant nominal maximum de 2% du capital arrêté à la date de la présente Assemblée générale, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale, la compétence pour décider d'une ou de plusieurs augmentations de capital par l'émission d'actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital, et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de ces opérations.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 8 juin 2011

Les Commissaires aux Comptes

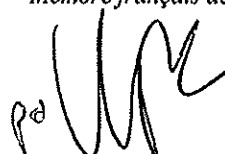
Deloitte & Associés

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International


Tristan Guerlain


Christophe Patrier


Jean-Pierre Colle


Vincent Frambourt